

ARRÊTÉ

Le Ministre délégué à la Culture,

VU la loi modifiée du 31 décembre 1913 sur les Monuments Historiques
et le décret modifié du 18 mars 1924 déterminant les conditions
de son application;

VU l'avis de la Commission Supérieure des Monuments Historiques du
13 juin 1983;

A R R Ê T É :

Article 1er - Les objets mobiliers ci-après désignés sont classés
parmi les Monuments Historiques :

F I N I S T E R E**LE CLOITRE-PLEYBEN** - église Saint-Blaise

- Encensoir, argent, vers 1770

DAOULAS - chapelle Sainte-Anne

- Maître-autel, retable et ses statues et haut-relief, bois sculpté,
peint et doré, XVIIe S.
- Table de communion et ses deux lanternes pyramidales, bois sculpté
peint, XVIIe S.
- Deux crédences, bois sculpté et polychrome (ou devant d'autel), XVIIe S.
- Saint Evêque, statue et sa niche, bois polychrome et doré, XVIIe S.
- Saint Abbé, statue et sa niche, bois polychrome et doré, XVIIe S.

GOUEZEC - chapelle N-D des Trois Fontaines

- Maître-autel et retable, bois sculpté polychrome, début du XVIIe S.
- Table de communion, bois tourné, XVIIe S.
- Saint Sébastien, statue, bois polychrome, XVe S.

KERNILIS - église Sainte-Anne

- Vierge à l'Enfant, statue et sa niche, pierre (Kersanton), XVIe S.
- L'Education de la Vierge, statue, bois polychrome, XVIIe S.
- Sainte Haude, statue, bois polychrome, XVIIe S.

- Saint Tanguy, statue, bois polychrome, XVIIe S.
- Boîte ronde aux Saintes Huiles n° 2, étain, XVIIIe S.
- Boîte aux Saintes Huiles n° 3, argent, 1779

ILE MOLENE - église Saint-Ronan

- Vierge à l'Enfant, toile et son cadre, XVIIe S. (presbytère)
- Ciboire, argent, XVIIe S.

LESNEVEN - église Saint-Michel

- La Nativité, toile (peut-être de Michel I Corneille), XVIIe et son cadre, bois sculpté, peint et doré, début du XVIIIe S.

LOCRONAN - église Saint-Ronan

- Saint Ronan, statue, granit peint, fin du XVe S. et sa niche, bois polychrome, XVIIIe S.
- Saint Corentin, statue et sa niche, bois polychrome, XVIIe S.
- Saint Christophe, statue, pierre polychrome, XVIe S.

ILE D'OUESSANT - église Saint-Paul-Aurélien

- Sainte Barbe, statue, bois polychrome, XVe S.

PLONEVEZ-DU-FAOU - église Saint-Pierre

- Autel et retable du Rosaire, ses statues, bois sculpté polychrome, sa toile La Vierge à l'Enfant, XVIIe S.

PLOVENEZ-DU-FAOU - chapelle N-D du Quilliou

- Vierge à l'Enfant, assise, statue, bois polychrome, XVIIe S.
- Saint Pierre, statue, bois polychrome, XVIIe S.
- Tabernacle mural, (sacraire), granit sculpté et bois, XVIe S.

Article 2 - Le présent arrêté sera notifié au Préfet, Commissaire de la République du Finistère, aux Maires des communes intéressées et aux affectataires qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Paris, le 18 OCT. 1983

Pour le Ministre et par délégation
Le Sous-Directeur des
Monuments Historiques et
Palais Nationaux



Jacques CHARPILLON